



SOCLE

L'AGROÉCOLOGIE

Des collectifs de lutte pour la préservation de leur patrimoine humain et naturel, du Planèze de saint-Pierre à la Plaine des Cafres, ont adhéré à notre association, ont participé à l'élaboration de ce cahier d'acteurs.

L'association loi 1901, le P'tit l'école la cour de Grand-mère Annette, créée le 14 août 2016, dont le siège social est fixé à Vincendo, 97480 Saint-Joseph. Ptitlecolelacourdegrand.mere@gmail.com

Les membres fondateurs sont des agriculteurs, éducateurs, en activité ou au chômage, soucieux du devenir de l'agriculture.

Tel : 0693 02 56 34
(messages textes privilégiés),
bretdominique24@gmail.com
(présidente)

LE P'TIT L'ECOLE LA COUR DE GRAND MERE ANNETTE

PARTICIPATION de L'association au nouveau paradigme de notre société, en transition écologique.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION « LE P'TIT L'ECOLE LA COUR DE GRAND-MERE ANNETTE »

Ses objectifs sont animés par l'agroécologie. Les ateliers participant largement au savoir-être de l'individu et les ateliers d'éducation à l'environnement, ont des objectifs essentiels, participer sereinement au nouveau paradigme de notre société, en transition écologique, qui n'a pas d'autre choix que de se tourner vers l'agroécologie. Elle explore tous les domaines qui lui permettent de participer à sa manière, à une nouvelle représentation du monde et contribuer à un nouveau modèle cohérent de vision du monde avec l'agroécologie comme socle privilégié. L'association lutte contre les manquements au devoir de probité. Elle assiste les victimes d'accident de travail et de service ou de maladie professionnelle, ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale, culturelle, professionnelle. Elle fait la promotion de la culture créole...

UN PROJET SURDIMENSIONNE !

« Si on a pas d'écologie on n'aura plus d'économie » Hubert Reeves
« La crise alimentaire est à nos portes et elle a déjà fait des ravages »
Pierre RABHI, dans le manifeste pour la terre et l'humanisme, pour une insurrection des consciences...

La Route des géraniums a été visualisée dans la population, comme une petite route de déviation touristique, passant à travers les champs de géranium (qui n'existent plus), leur permettant de fuir les embouteillages à la Réunion, comme sur toute la planète...

LE BON SENS : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le bon sens ?

N'est-il pas indécent de nous présenter un projet surdimensionné, d'une 4 voies bitumée, polluante, destructrice, avec une réserve de 300 m de largeur, de 20 km de longueur, pour seulement 600 m de routes concernées par les embouteillages, sur la N3 (le rond-point de Mont-Caprice, la tour des Azalées, le rond-point des chandelles, aux heures de pointes), d'un coût d'un demi-milliard d'euro, alors que nous sommes en crise économique et naturelle, avec une population qui explose sur une terre non extensible, dans une ambiance politique délétère ? Les expropriations massives selon le comptage manuel du collectif non à la route des géraniums, sur la carte du CNDP : Ouest 1 et Ouest 2 (rouge et vert) : **2774** maisons concernées, Variante Est 2.2 (orange) : 247 Variante Ouest-Est 2.1 (mauve grisée) : 579, Variante Est 2 (Mauve brillant) : 393, Variante Est : 557 ... Ces chiffres sont en dessous du bâti réel.

Les embouteillages sont un problème lié à nos infrastructures routières inadaptées. La route des géraniums, incohérente, inéquitable, irréaliste et destructrice, ne rentre pas dans le respect de la transition écologique et de l'utilité publique. Elle est **gourmande en énergie fossile, hautement productrice de gaz à effet de serre**, supprime notre paysage créole, prévoit des expropriations innombrables (plus de **2774 familles**), serpente en scindant en 2 la Planète de Saint-Pierre à la Plaine des cafres, extermine des zones fortement urbanisées, dévore tout sur son passage, plus de 200 hectares de terres agricoles, destinés à disparaître à jamais, et les petits exploitants agricoles soucieux de nourrir sainement la population. **D'une sécurité alimentaire déjà précaire, nous passerons dans l'insalubrité alimentaire, participe activement à l'anéantissement de notre économie déjà fragilisée, à l'explosion chômage, facilite les pertes d'emploi d'une manière exponentielle** (les commerces, les hébergements de touristes, les familles d'accueil, les petits jardins, avalés définitivement...). Elle étouffera la faune et la flore du **sous-sol**. Elle aura un impact non négligeable sur la faune et la flore de notre île et détruira les corridors biologiques, en créant une

barrière infranchissable. Elle prévoit d'engloutir un lieu de culte historique, la Salette du Pont d'Yves.

Le sud de notre île deviendra bitumé. Notre culture créole se délitéra encore plus, avec l'omission de protection de notre patrimoine social, historique, culturel, faunistique et floristique de notre région sud... Nous subirons aussi les conséquences directes de la route : **l'étalement urbain** le long de la route, **l'achat compulsif de voitures, l'incitation à la consommation de l'énergie fossile** qui se raréfie, **grande productrice de gaz à effet de serre**. Et pourtant, la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, en son article 2, la lutte contre le changement climatique est « placée au premier rang des priorités. Dans cette perspective, est confirmé l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ». La France ne pourra pas respecter ses engagements, les émissions de gaz à effet de serre, ne seront pas réduits mais multipliées.

Les embouteillages ?

La route des géraniums, aurait pu répondre à une question pertinente : les embouteillages. Cette plaie ouverte est inguérissable sans passer par l'agroécologie. Elle est la conséquence des infrastructures routières inadaptées, ou prône le TOUT voiture, crée le besoin de route, répondant au modèle principal de notre économie de marché, basée sur l'énergie fossile. **Cette route absurde, induit indubitablement une pollution inadmissible en transition écologique.** La loi de Grenelle, en son article 1, précise : **« La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique »**, la loi de grenelle, stipule alors qu'il faille **« lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages »**. Ce n'est assurément pas l'objectif de cette route. **Elle se positionne en contradiction, avec le nouveau paradigme de notre société qui est rentrée dans l'ère de l'agroécologie, alternative incontournable. Les routes de cette ampleur devraient être interdites par l'état, en**

se référant à La loi de Grenelle qui déclare assurer « **un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles** ».

1. La politique de l'aménagement du territoire et des transports, ont 2 organes essentiels : le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et de la SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports). Nos infrastructures routières resteront inadaptées, si les schémas ne respectent pas la transition écologique, le nouveau paradigme sociétal. Le Conseil Régional est condamné à rester sur une gestion dépassée, destructrice de notre société humaine. **Le changement de nos modes de vie et de pensée, est alors un impératif. Le tout bitumé ne règle rien.** 1 061 000 habitants à la Réunion à l'horizon 2040, pour une superficie de 2 512 kilomètres carrés, qui n'est pas extensible de manière limitée comme sa population. Il n'y aura pas assez de routes pour toutes les voitures, pas assez de terres pour construire des routes. L'aberration est de construire des routes surdimensionnées sur les constructions en zones fortement urbanisées. En 2035, les routes monstrueuses bitumées, en construction, ne suffiront pas à enrayer les embouteillages, ne résoudront pas « *nos besoins en logements, en équipements urbains, en emplois, tout en préservant le capital territorial naturel et agricole* », contrairement à la communication du maître d'ouvrage affirme. **Les solutions pour enrayer les embouteillages sont ailleurs, et sont à considérer d'urgence avec des solutions alternatives.**

Ainsi, l'argument du maître d'ouvrage portant sur les 70% des déplacements en véhicules personnels, aux heures de pointe des embouteillages, ne peut être imputé qu'à la Région Réunion, au regard de sa politique de développement du territoire. Nos infrastructures routières inadaptées, considérées comme la panacée des embouteillages, basées sur les énergies fossiles, pansent des jambes de bois.

2. Les deux raisons, motivant la création de la route des géraniums : « Une microrégion dynamique et des enjeux de déplacement », de « son essor

démographique, de son développement urbain et de son rôle économique majeur », nous paraissent légères face aux enjeux humains et naturels, insuffisamment motivées pour la construction de cette route surdimensionnée, qui détruira la dynamique économique de notre région sud. Il ajoute alors que l'urbanisation est croissante (c'est une évidence !). Il parle de « paysage de mitage », d'une urbanisation « peu structurée, étalée, voir disséminée ». Il critique la politique qu'il a mené à la région, puisqu'il n'a pas pu utiliser les outils nécessaires pour éviter cette situation. Y a-t-il protection de notre culture créole où il avait été préconisé qu'il faille défendre les maisons à terre, avec leur petite cour où souvent un p'tit pied de bois rare est planté ?

Les déplacements sur le territoire ne peuvent être que volumineux puisque la zone que le maître d'ouvrage projette de raser, est une zone fortement peuplée. Le réseau ne peut-être que saturé. Il n'écrit pas à propos de ces maisons qui ne sont pas disséminées, qui forment de véritables villages, qui ne « *mitent* » pas le paysage, qui sont collées les unes aux autres, regroupant des familles entières ?

Est-il conscient que détruire ce tissu social, familial, sera un **traumatisme social** de plus pour ces familles qui seront dispersées lors de leur relogement ?

La route des géraniums sera une infrastructure routière saturée, inhumaine, voire même dangereuse et destructrice au sens de La loi de Grenelle. Elle sera dès sa construction source de nuisance au niveau de la faune, de la flore, de notre santé humaine (toute pollution confondue, olfactive, ouïe). Une décision de justice a démontré que les routes bitumées sont dangereuses pour la santé des travailleurs exposés au bitume à chaud, cancérogène.

L'essentiel du trafic est concentré sur la RN3 de Saint-Pierre au Tampon, colonne vertébrale des transports, plus de 55 000 passages (de véhicules), l'empruntent dans sa partie basse. La nécessité est de renforcer d'urgence ces zones stratégiques et fragiles (les ronds-points concernés).

3. Il est étonnant dans son chapitre réservé à la nature et objectif du projet, de lire « *de plus, la RN3 traverse Le Tampon et cause d'importantes nuisances (qualité*

de l'air, bruit) aux riverains ». Ces nuisances, seront déplacées. Non seulement, cette route prétentieuse, ne fluidifiera pas la circulation, elle n'améliorera pas l'accès aux lieux touristiques. Les touristes boudent la destination Réunion, devenant à l'image des grandes villes européennes, avec ses embouteillages, sa forte pollution. Il ne suffit pas de lister ce qui est à protéger pour que ces affirmations suffisent à elles-mêmes, pour démontrer la pertinence de cette route inutile.

4. Cette route des géraniums, démesurée, met en danger notre patrimoine humain, paysager, environnemental et agricole. Le projet s'inscrit « sur un territoire contraignant marqué par un relief volcanique qui comprend de nombreuses ravines et de multiples cours d'eau », « Les eaux souterraines alimentent en eau potable des zones urbaines », « La Réunion est exposée à un certain nombre de risques naturels à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire ». Ce sont alors, des raisons impérieuses, pour ne plus construire de nouvelles routes. Une étude a-t-elle été faite sur les corridors biologiques à la Réunion et de leur disparition certaine avec la route des géraniums ? Le maître d'ouvrage reconnaît : « un important couloir de déplacement de la plupart des oiseaux remarquables de La Réunion », « des continuités écologiques, essentielles aux déplacements des espèces et à l'accomplissement de leur cycle de vie, sont à préserver ». Le maître d'ouvrage ne s'étend pas sur la question de l'agriculture, qui est éludée.

La loi de Grenelle préconise en son **article 7**, qu'il faille « Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles », L'agriculture est le fer de lance de notre île. **En détruisant plus 200 hectares de terres agricoles**, favorisant la disparition de nombreux petits exploitants, prend-il la mesure que les terres ne sont pas extensibles à la Réunion, il voue le grenier alimentaire du sud de l'île à une disparition destructrice. Il prive la population de la capacité à produire ses aliments. Cette situation impose de nous alimenter avec des produits importés qui ne respectent pas les règles de la communauté européenne.

Le maître d'ouvrage, ne s'éloigne-t-il pas de l'**article 31 de la loi de Grenelle** qui précise « La vocation première et prioritaire de l'agriculture est de répondre aux besoins alimentaires de la population, et ce de façon

accentuée pour les décennies à venir. Le changement climatique, avec ses aléas et sa rapidité, impose à l'agriculture de s'adapter, de se diversifier et de contribuer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est indispensable de préserver les surfaces agricoles, notamment en limitant leur consommation et leur artificialisation ».

L'évitement du bâti existant et la préservation de l'agriculture, contrairement à ce que le maître d'ouvrage écrit, ne sont pas respectés. Cette phrase nous paraît pour la moins imprécise, puisque des zones fortement urbanisées et des exploitations agricoles sont détruites par cette route : « Le fonctionnement urbain serait préservé dans la mesure où aucune des variantes présentées n'est de nature à isoler des zones bâties existantes des commerces, services et équipements publics ».

Cette route déraisonnable est éloignée du bon sens. Elle va contre nos urgences sociétales, préconisées dans la loi de Grenelle. Elle ne peut « Maintenir la biodiversité et la qualité des milieux naturels ». Nous demandons aux instances nationales, d'imposer le principe de précaution, en référence à l'article L 110-1 du code de l'environnement, pour toute nouvelle construction de routes, pour interdire de couvrir le paysage réunionnais par des routes gargantuesques comme celle de la route des géraniums, hautement polluantes, destructrices du patrimoine humain, historique, architectural. Pour ces routes qui participent à la destruction de notre patrimoine naturel, culturel, et de décréter l'urgence de développer des solutions alternatives au TOUT route bitumée : **CHANGER nos modes de vie ; reprendre l'étude de projets anciens abandonnés pour des raisons politiques occultes (tram-train, contournantes, telle la rocade sud 1980) ; Favoriser l'autopartage, le covoiturage, mettre à disposition de chaque citoyen, soucieux de se déplacer, un standard téléphonique, internet ; développer des taxi collectifs, des bus, aux prix attractifs, sécurisés ; Développer les transports en commun dans les écarts avec des départs réguliers, respectant les horaires et suffisamment nombreux pour ne laisser personne à terre, prioriser la sécurité, les liens sociaux ; Réparer et renforcer les infrastructures existantes dans le respect de l'agroécologie.**